

OPINION

redaction.union@sonapresse.com

Plaidoyer pour la création d'un Observatoire des migrations internationales

Par Serge LOUNGOU*

DEVENU un espace de transit et de départ, le Gabon demeure un pays de destination majeur en Afrique subsaharienne, avec une population étrangère estimée entre 18 % et 20 % de la population totale. Phénomène remontant à l'époque coloniale et amplifié au cours des années du "boom" pétrolier (1973-1985), cette immigration connaît, depuis quelque trois décennies, une évolution pernicieuse, celle d'une dynamique légale vers un processus à forte tendance irrégulière.

Les résultats du recensement général de la population de 1993 témoignent de ce glissement : sur un peu plus de 150 000 étrangers répertoriés, près de la moitié était en situation irrégulière. Si l'on en juge par la frénésie des arrivées "clandestines" dont la presse locale se fait presque quotidiennement l'écho, on peut légitimement penser que le niveau de présence étrangère illégale s'est fortement accru aujourd'hui.

Cette évolution est à rattacher à une combinaison de facteurs. Tout d'abord, les effets de la récession économique et la nécessité de "gaboniser" les emplois, ressentis à partir du milieu des années 1980, ont amené le gouvernement à rompre avec la logique du recours systématique à l'importation de la main-d'œuvre étrangère. Cela s'est traduit par l'élaboration d'une nouvelle législation sur l'immigration particulièrement limitative (Loi 5/86 du 18 juin 1986). Or, ni l'arrêt officiel des recrutements massifs de travailleurs étrangers ni la restriction formelle des conditions d'entrée et de séjour sur le territoire national n'ont pu infléchir les flux migratoires à destination de notre pays. Ainsi, non seulement l'immigration ne s'est

pas ralentie, mais elle s'est développée à partir d'importants réseaux clandestins qui profitent de la perméabilité physique de nos frontières terrestres et maritimes.

Les flux migratoires illégaux proviennent essentiellement des Afriques occidentale et centrale. Bien que l'on ne dispose pas d'études comparatives poussées, on peut néanmoins observer que les deux courants migratoires issus de ces deux régions présentent quelques aspects de dissemblance notoires. En Afrique centrale, c'est du Cameroun, du Congo et de la RDC que partent les contingents de migrants irréguliers les plus importants, tandis qu'en Afrique de l'Ouest leur réservoir est constitué d'au moins une dizaine d'États (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Mali, Sierra Leone, Nigeria, Sénégal, Togo...). Les modalités d'acheminement des migrants divergent également : alors que les ressortissants des pays limitrophes empruntent les routes terrestres, les communautés ouest-africaines se déplacent en grande majorité par la mer.

La "vocation" maritime des flux migratoires irréguliers en provenance d'Afrique occidentale tient à l'extrême porosité de nos frontières maritimes conjuguée à une tradition nautique marquée chez certains peuples de cette région, que la pratique de la pêche a amené à essaimer le long du golfe de Guinée. Au départ alimentée essentiellement par les principales ethnies côtières pratiquant la pêche en haute mer, cette dynamique migratoire illégale à destination de nos côtes s'est, au fil des décennies, progressivement élargie à de nombreuses autres populations originaires d'Afrique de l'Ouest, y compris celles sans tradition maritime, à l'exemple des Maliens et des Burkinabés. Ces derniers se distinguent par



Photo: DR

Serge LOUNGOU

une forte présence dans les villages du nord du Gabon, où ils ont remplacé la main-d'œuvre domestique et agricole d'origine équato-guinéenne repartie chez elle à la charnière des années 1990-2000.

C'est à partir des embarcadères et ports disséminés le long des côtes allant du Ghana au Nigeria que partent les charters des migrants. Les passeurs convoient généralement par rotation plusieurs dizaines de personnes de diverses nationalités. Les voyages se font la plupart du temps à bord de pirogues océaniques se déplaçant par cabotage et selon la technique du "saute-mouton". Il arrive que les convoyeurs affrètent des bateaux de commerce pour le transport des clandestins, surtout au départ du Nigeria. L'ingéniosité des passeurs et leur parfaite maîtrise des parcours combinées à l'absence des contrôles en mer permettent aux migrants illégaux partis des côtes d'Afrique de l'Ouest d'aborder les rivages gabonais en moins d'une semaine. Une partie des flux migratoires irréguliers en provenance des pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Niger) a tendance à emprunter la voie terrestre, selon une double trajectoire dont le point de départ en Afrique centrale est vraisemblablement le Tchad : l'une passe par le Cameroun,

l'autre transit respectivement par la RCA et le Congo.

Le débat sur l'immigration dans notre pays tend à opposer deux camps aux positions en apparence inconciliables ; l'un rassemble les défenseurs d'une approche sécuritaire du phénomène migratoire étranger ; l'autre regroupe les partisans d'une approche libérale. Les premiers, qui sont fortement représentés dans toutes les couches de la société, fondent leur posture sur une opinion tenace selon laquelle le développement de l'immigration, particulièrement sa forme interlope, s'accompagne de l'essor de plusieurs formes de menaces : démographique, économique, sociale, culturelle, identitaire... Les seconds, que l'on rencontre essentiellement au sein de la frange sociale la plus aisée, au demeurant très demandeuse de main-d'œuvre domestique étrangère, sont enclins à ne mettre en exergue que des avantages liés à l'immigration. Aucune de ces deux visions ne paraît réaliste ; le tout sécuritaire favoriserait davantage l'immigration illégale, et le tout libéral mettrait en péril l'équilibre social national du fait d'une arrivée beaucoup trop importante d'étrangers que le contexte socio-économique du pays ne pourrait permettre d'"ingérer".

Le Gabon compte parmi les pays au monde où le niveau de présence étrangère est des plus élevés. Cette caractéristique devrait donc situer l'immigration au rang des préoccupations nationales majeures. Or, à ce qu'il semble, les pouvoirs publics ne disposent pas d'une grille de lecture complète du phénomène migratoire. Non seulement celui-ci échappe largement au contrôle étatique en raison de son caractère fortement "clandestin", mais l'absence d'un observatoire brouille la connaissance des réalités qui se rattachent aux dynamiques

migratoires d'origine étrangère. Qu'est-ce qui motive la venue massive sur le sol national des populations étrangères, notamment celles d'origine ouest-africaine ? Quel est le profil (social, économique, professionnel...) de ces populations ? De quels réseaux d'insertion disposent-elles dans notre pays ? Quel est le degré d'adaptabilité socioculturelle des immigrés ? Quel parti notre pays tire-t-il et peut-il tirer d'une présence étrangère aussi massive que diversifiée ? Ce sont là autant de questions fondamentales dont l'État gabonais et sa société tout entière n'ont vraisemblablement que fort peu connaissance des réponses.

Une politique migratoire réaliste suppose une confrontation objective des besoins sociaux et économiques nationaux avec les perspectives avantageuses que présente l'immigration. Une telle approche implique impérativement la mise en place de mécanismes d'observation des dynamiques migratoires (flux, stocks) et des réalités qui s'y rattachent. L'objectif visé étant de fournir à l'État une grille de lecture de l'immigration qui lui permette de définir une vraie politique en la matière. C'est dans cette perspective qu'il a été recommandé, lors de l'Atelier national préparatoire à l'adhésion notre pays au Pacte mondial sur les migrations (Marrakech, 10 décembre 2018), la création d'un observatoire national des migrations internationales. Cet organe stratégique devrait regrouper une diversité d'experts : universitaires, chercheurs, personnels des administrations en charge de la gestion des frontières (Intérieur, Défense), société civile, élus locaux...

* Maître de conférences en géopolitique. Co-rédacteur du chapitre sur le Gabon dans le Dictionnaire des migrations internationales. Approche géohistorique, Paris, A. Colin, 2015.